



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dossier de présentation

Budget 2026

Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

***Voté par le conseil communautaire
du 15 décembre 2025***

Page 3 : Edito du président

Pages 4 à 8 : Données financières

Pages 9 à 14 : Présentation des actions de l'année



Un budget responsable dans un contexte d'instabilité politique et financière



Jean-François Soto

Président de la
Communauté de
communes
Vallée de l'Hérault

Au delà de la situation géopolitique et économique mondiale toujours extrêmement préoccupante, c'est l'instabilité de la situation politique et financière française actuelle qui affecte dangereusement tous les territoires.

Nous en subissons lourdement les conséquences, alors que l'Etat nous a demandé déjà de nombreux efforts les années précédentes. Pour la première fois de notre histoire, nos recettes sont gelées et, en fonction de la loi de finances 2026, elles pourraient même être en diminution.

Nous avons dû construire notre budget 2026 sous une pression financière sans précédent.

Depuis le début du mandat, notre niveau d'investissement a été très élevé, avec 80 millions d'euros cumulés de 2020 à 2025. Il a permis un soutien à toutes les filières économiques locales.

Nos recettes d'investissement seront désormais fortement réduites avec les baisses annoncées des aides de l'Etat, telles que le Fonds

vert (-50%) et la DSIL (entre -20 et -50%), mais aussi avec les difficultés que subissent, comme nous, la Région et le Département, dont le soutien financier contribuait grandement à équilibrer nos projets.

Notre capacité d'autofinancement diminue fortement ce qui dégrade notre capacité de désendettement, même s'il elle reste en dessous du ratio de 10 ans.

En 2026, nous continuons nos efforts et, sans augmenter la fiscalité, nous arrivons à maintenir le cap et nous allons pouvoir finaliser tous les grands programmes d'investissement que nous avons engagés : réhabilitation de l'ancienne abbaye d'Aniane, ouverture de la Maison du tourisme et des mobilités, nouvelle organisation de la collecte des déchets...

Ce budget 2026 représente encore au total plus de 70 millions d'euros dont plus de 22 millions d'investissements pour notre territoire, sans nous mettre en difficulté, mais la prudence et la modération financière seront de mise pour les prochaines années.

Pour comprendre le budget 2026

La mise en oeuvre du projet de territoire 2016-2025

Les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un **projet de territoire**, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. En mars 2021, la collectivité a validé l'actualisation de son projet de territoire qui s'articule autour :

de quatre orientations

- Bâtir une **économie** attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un **cadre de vie** de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des **services** de proximité accessibles à tous
- La **culture**, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

et de trois enjeux transversaux (Vallée 3D)

- **Démocratique** pour la participation citoyen
- **Durable** pour la transition écologique
- **Digital** pour la révolution numérique



Le Programme pluriannuel d'investissement

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le **Programme pluriannuel d'investissement** (PPI).

Ce PPI est révisé chaque année, en reportant ou en lissant la réalisation de certaines opérations afin de tenir compte du surcoût des projets engendré par l'inflation ou des difficultés techniques.

Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il fixe l'enveloppe des ressources à percevoir et les dépenses prévues, dans les normes de la comptabilité publique. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune doivent s'équilibrer, le déficit n'est pas autorisé. **En 2026, son montant sera de 41,3 millions d'euros.**

La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité. Cela comprend, bien sûr, le salaire des agents. **En 2026, elle s'élève à 31,3 millions d'euros.**

La section d'investissement

Dans cette rubrique sont inscrites les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... **En 2025 elle s'élève à 9,9 millions d'euros.**

Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à caractère industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose d'une section de fonctionnement et d'investissement, et, comme le budget principal, ils doivent être équilibrés. Ainsi, on trouve 7 budgets annexes : ceux des services de l'eau, de l'assainissement, de la Gemapi (qui disposent de ressources propres), et ceux des immeubles de rapport et parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge (voir détail en page suivante).

Les chiffres du budget 2026

Le déficit budgétaire et l'endettement de la France pèseront sur les finances locales

Après avoir subi les conséquences financières des crises sanitaires, de l'inflation et de hausse des taux d'intérêts, après avoir subi les conséquences des réformes fiscales successives depuis plus de 10 ans (suppressions de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation et de la CVAE, gel des reversements de l'État...), la construction d'un budget à l'équilibre devient de plus en plus complexe et exige un travail sérieux et rigoureux

L'ensemble des budgets de la communauté de communes s'élève à plus de 70 millions d'euros, dont près de 23 millions sur les seuls investissements

Budgets (chiffres en K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	31 310 874 €	9 991 977 €	41 302 851 €
Asainissement - eaux usées*	5 827 552 €	5 499 566 €	11 327 118 €
Eau potable	6 769 851 €	4 262 932 €	11 032 783 €
Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (Gemapi)	457 539 €	348 864 €	989 713 €
PAE 3 Fontaines**	633 864 €	633 864 €	1 267 728 €
PAE La Garrigue**	360 000 €	140 000 €	500 000 €
PAE La Croix**	2 556 188 €	1 568 824 €	4 125 012 €
Immeubles de rapport***	108 720 €	279 114 €	387 834 €
TOTAL TOUS BUDGETS	48 024 588 €	22 725 141 €	70 749 729 €

* Le budget assainissement comprend deux services l'assainissement collectif et le Service public de l'assainissement non collectif (Spanc) qui faisait avant 2024 l'objet d'un budget annexe distinct.

**Les budgets annexes des parcs d'activités économiques comprennent 3 parcs :

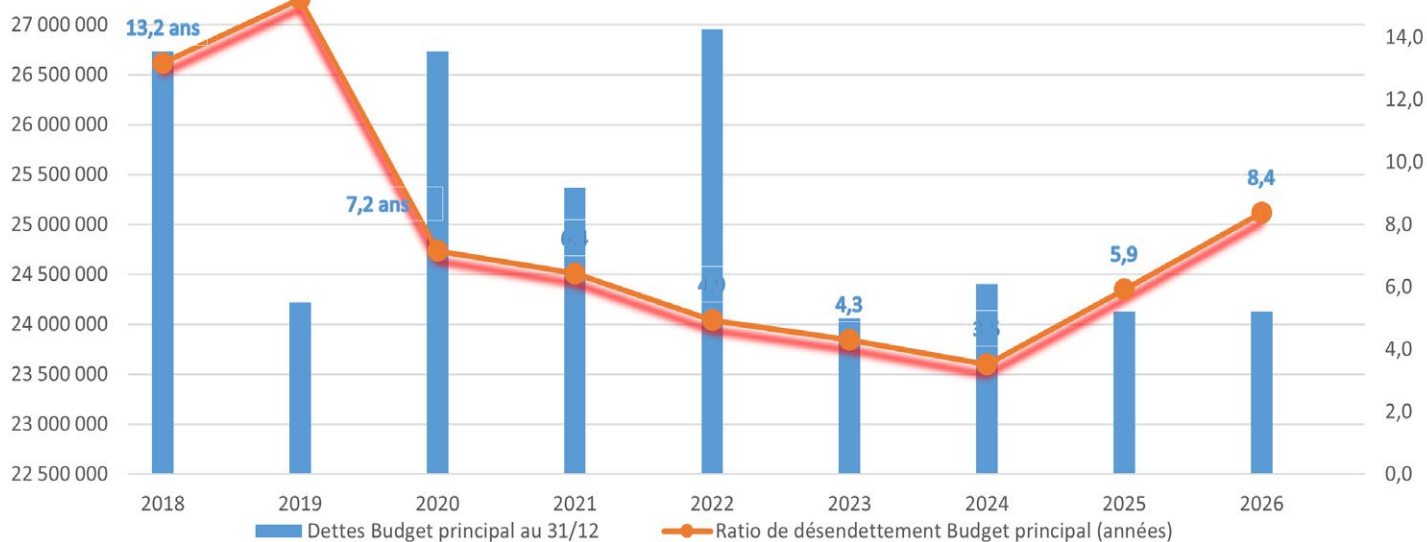
- ZAC La Croix qui intègre les opérations Cosmo, pôle santé, Pôle d'échanges multimodal et écoquartier
- Trois Fontaines - Le Pouget
- Ecoparc Coeur d'Hérault La Garrigue - Saint-André-de-Sangonis

*** Le budget annexe des immeubles de rapport a été créé à partir du budget 2023 pour prendre en compte les bâtiments économiques des pépinières d'entreprises.

Les indicateurs financiers 2026

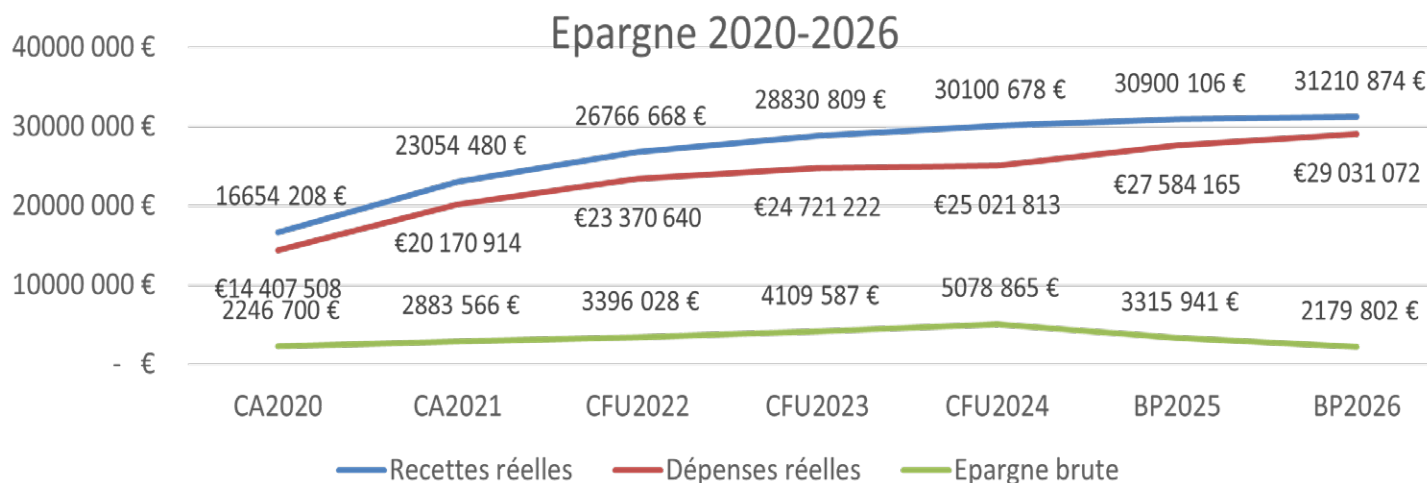
Les équilibres financiers nécessitent le suivi d'un certain nombre d'indicateurs, notamment ceux portant sur la capacité à dégager une épargne suffisante afin d'assurer le financement des investissements et le remboursement de la dette

Une capacité de désendettement maintenue sous les 10 ans



La capacité de désendettement c'est l'encours de la dette divisé par l'épargne brute. Exprimé en années, c'est un bon indicateur de la santé financière d'une collectivité. Une bonne capacité de désendettement doit se situer en-dessous de 10 ans.

Un niveau d'épargne préservé permettant d'assurer le financement des investissements

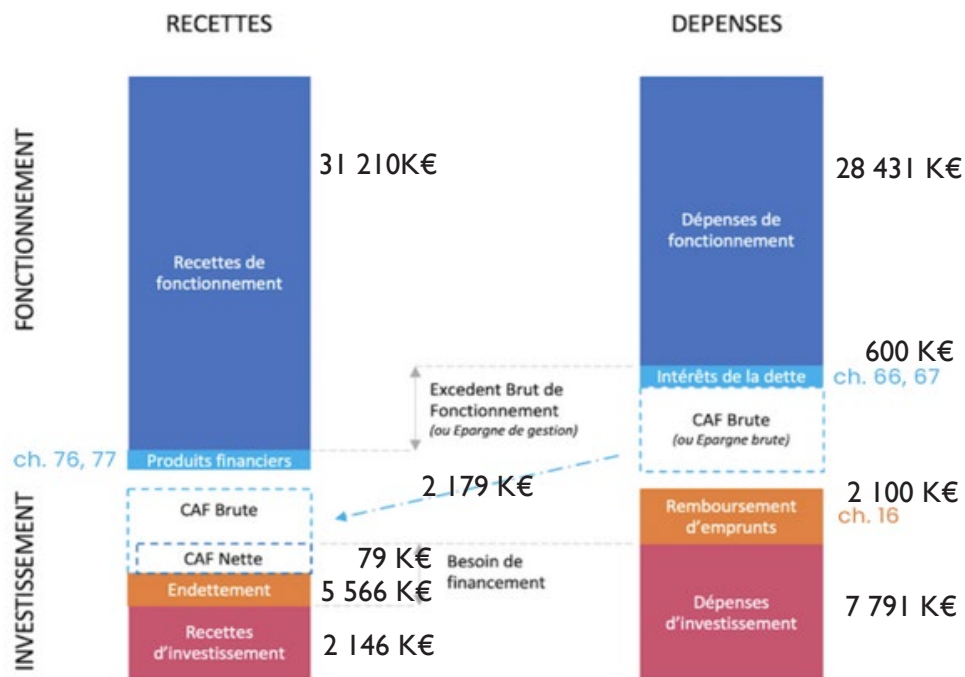


L'épargne nette est le solde entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, moins le remboursement de l'annuité de la dette (capital et intérêt). C'est donc la capacité d'autofinancement. Elle montre à quel niveau la collectivité peut financer ses nouveaux investissements par ses propres ressources. Le niveau d'épargne doit être proportionné au niveau des dépenses d'investissement et de l'endettement.

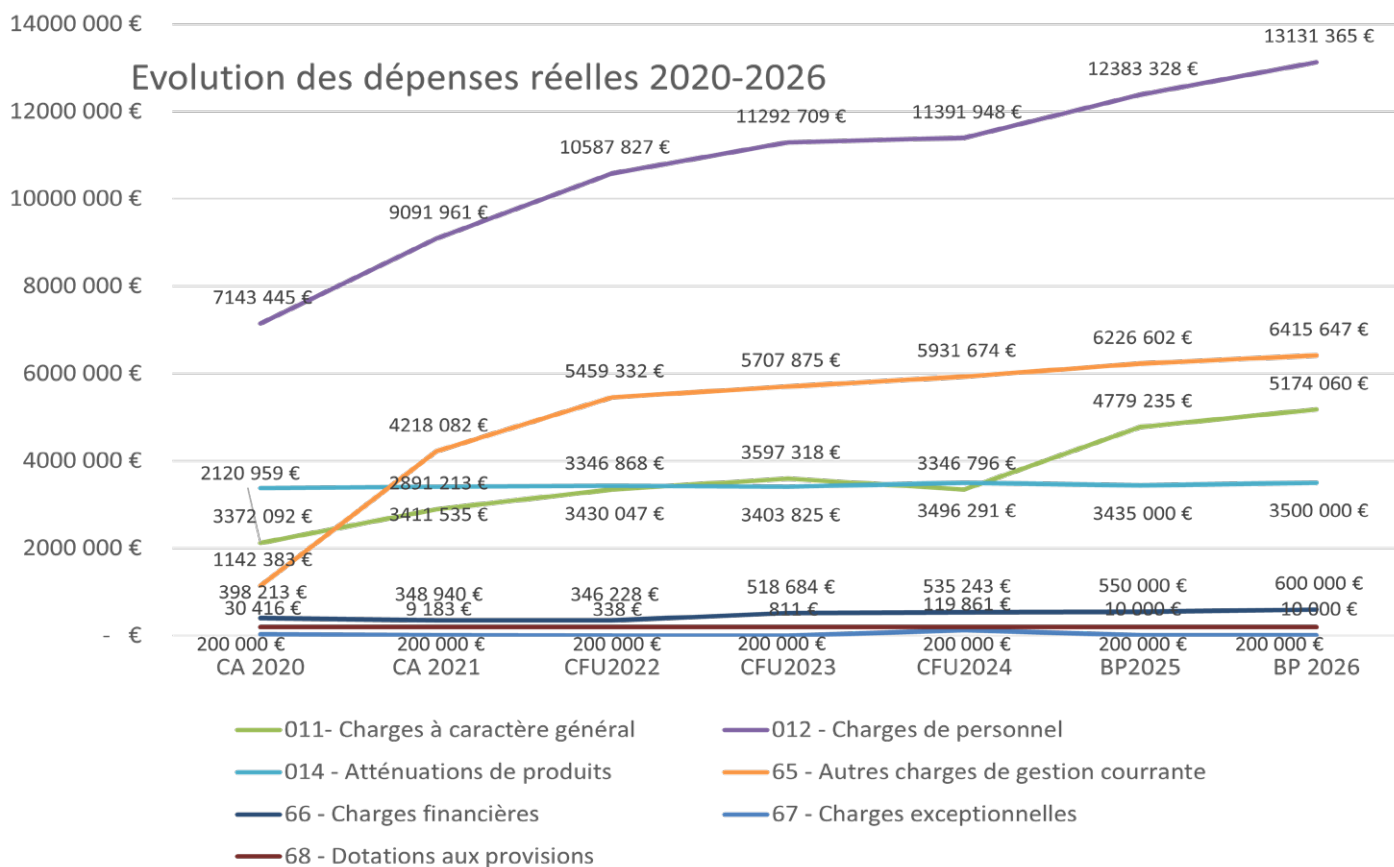
Les équilibres budgétaires du BP 2026

Le tableau des emplois - ressources

Le tableau des emplois-ressources présente de manière schématique, les équilibres budgétaires entre sections en dépenses et recettes. Cela permet de visualiser les modalités de financement de chaque section et d'apprécier les niveaux d'épargne dégagés. Notre endettement doit être maîtrisé en rapport avec notre niveau d'épargne.



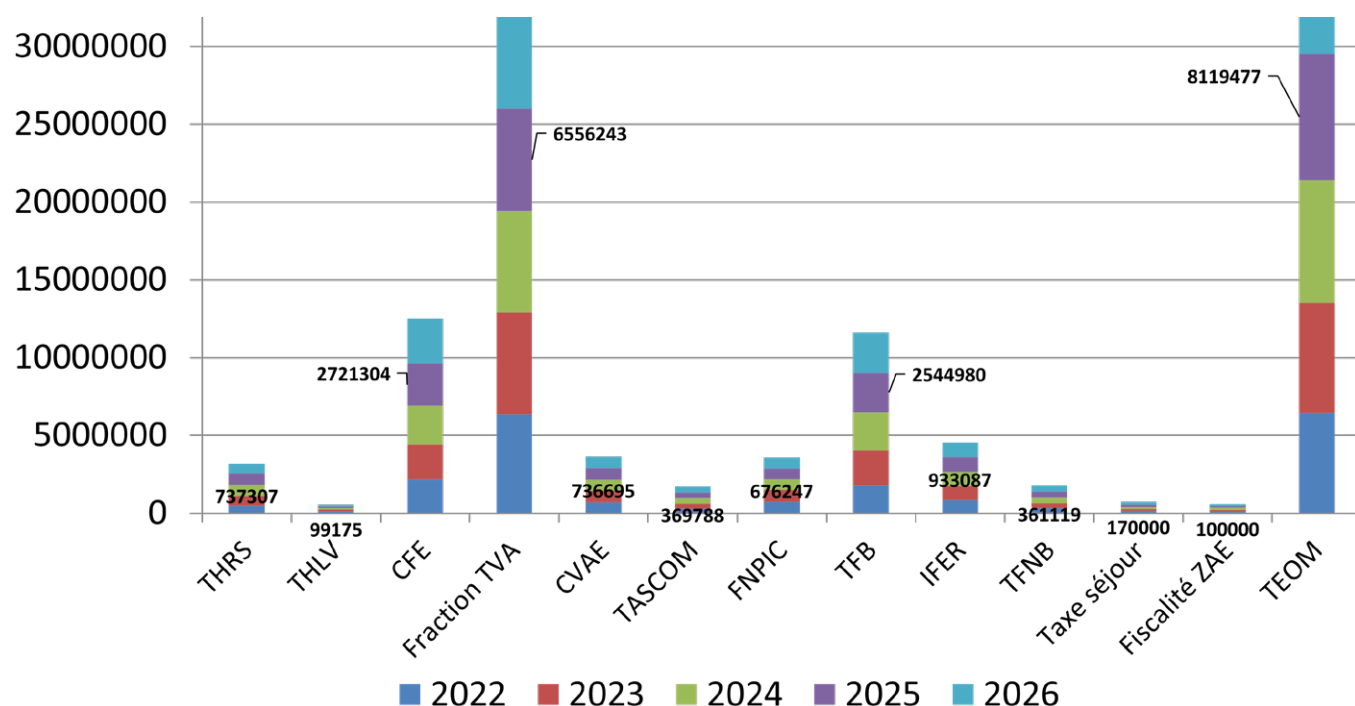
L'évolution des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 031 072 € soit + 5,25 % par rapport au budget primitif 2025. Les principaux postes de dépense sont les charges à caractère général qui progressent de 8,26% et les charges de personnel qui progressent de 6,04%.

Les ressources de financement des dépenses

Evolution des recettes fiscales



Les réformes successives des modalités de financement des collectivités ont entraîné une perte d'autonomie fiscale. Les reversements de l'Etat représentent 44,79% des recettes totales (hors TEOM).

Compte tenu du gel des dotations et reversements de l'Etat et de la faible évolution du coefficient de révision des valeurs locatives cadastrales, la perte de dynamique des recettes fiscales se confirme à un niveau très inférieur à celui de l'inflation.

Cette situation explique la dégradation du niveau de l'épargne et du coefficient de désendettement.

Répartition des investissements du budget 2026

Ce graphique présente la répartition 2026 des investissements, selon les orientations du projet de territoire.

<p>Orientation 1</p> <p>Economie 6%</p>	<p>Aides aux entreprises 4%</p> <p>Commerce agriculture tourisme 2%</p>
<p>Orientation 2</p> <p>Cadre de vie 66%</p>	<p>Eau potable 25%</p> <p>Assainissement 25%</p> <p>Déchets ménagers 5%</p> <p>Gemapi 2%</p> <p>GSF biodiversité 3%</p> <p>Habitat dvpt urbain 6%</p>
<p>Orientation 3</p> <p>Services 4%</p>	<p>Mobilités 2%</p> <p>Petite enfance 2%</p>
<p>Orientation 4</p> <p>Culture 12%</p>	<p>Ecole de musique 2%</p> <p>Réseau des bibliothèques 1%</p> <p>Patrimoine 9%</p>
<p>Orientation 5</p> <p>Partenariats et moyens 12%</p>	<p>Fonds de concours 7%</p> <p>Moyens communautaires 5%</p> <p>(informatique, bâtiments, véhicules...)</p>

Orientation I : Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois

L'année va voir le lancement des travaux pour l'**extension du parc d'activités économiques des Trois Fontaines au Pouget**. Elle verra la poursuite des aides aux entreprises, au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture. La construction de la **Maison du tourisme et de la mobilité** sera achevée.

Développement économique

- Aides aux entreprises 122 000 €
- Aides aux commerces 100 000 €
- Aides à l'agriculture 25 000 €
- Aides à la rénovation des devantures de commerces 5 000 €
- Salle de cinéma 50 000 €
- Alternateur étude hôtel d'entreprises 108 000 €
- Aménagement secteur Passide 348 000 €
- Equipement et entretien des PAE 100 000 €

Fonctionnement

- Développement économique 653 000 €
- Fablab Alternateur 202 000 €

Tourisme

- **Construction de la Maison du tourisme et des mobilités 819 000 € (total)**
- Aménagements APN 15 000 €
- Financement de l'office de tourisme intercommunal | 263 000€



Organisation du concours des vins



Extension du parc d'activités Trois Fontaines au Pouget



Maison du tourisme et des mobilités

Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

En matière d'habitat, 2026 verra la poursuite de l'**opération façades** pour la valorisation des centres anciens ainsi que du **programme Rénovissime**. En matière d'environnement, les actions pour la biodiversité et le **Grand Site de France** se poursuivent.

Urbanisme - habitat

- PIG Rénovissime pour l'aide à la réhabilitation des logements anciens 230 000 €
- Opération d'embellissement des façades et devantures commerciales **Faites le mur** 40 000 €
- Fonds de concours bailleurs sociaux 424 000 €
- Aide aux études urbaines des communes 30 000 €
- Programme local de l'habitat 28 980 €
- Réserves foncières habitat 252 000 €
- Etude habitat centres anciens 80 000 €

Fonctionnement

- Habitat Foncier 506 000 €
- ADS urbanisme 347 000 €

Environnement

- Aménagements Grand Site de France 356 000 €
- Fonds patrimoine vernaculaire 30 000 €
- Trame verte et bleue 50 000 €

Fonctionnement

- Grand Site de France 445 000 €
- Environnement 247 000 €



Faites le mur : opération façades et devantures



Habitat et urbanisme

Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

La 3^e phase de réorganisation du **service de collecte des déchets ménagers** sera mise en place en 2026. Des programmes de travaux importants se poursuivent cette année pour améliorer nos réseaux et équipements, selon les axes définis aux **schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement**, et en tenant compte de la nécessité de sécuriser la ressource en eau dans plusieurs communes.

Service déchets ménagers

- **Investissement en matériels et véhicules pour la gestion des déchets 675 000 €**
- Nouvelle stratégie gestion des déchets 210 000 €
- Fonctionnement du service de gestion des déchets 3 657 000 €
- Participation au Syndicat centre Hérault 4 204 000 €



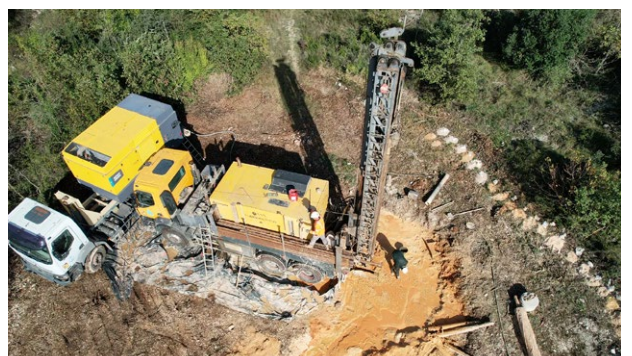
Fonctionnement du service de gestion des déchets

Eau et assainissement

- **Travaux sur les réseaux et équipements d'eau potable : 4 262 000 €**
dont
 - Unité de traitement du Drac Carons 380 000 €
 - Réseau d'eau potable Argelliers 700 000 €
 - Forage La Boissière 285 000 €
 - Captage du Pouget 200 000 €
- **Travaux sur les réseaux et équipements d'assainissement des eaux usées : 4 249 000 €**
dont
 - STEP Saint-Jean-de-Fos 2 350 000 €
 - STEP d'Arboras 270 000 €
- **Travaux Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) 375 000 €**
dont
 - Fonctionnement eau potable 6 769 000 €
 - Fonctionnement assainissement 5 827 000 €
 - Fonctionnement Gemapi 457 000 €



Station d'épuration de Saint-Jean-de-Fos



Forage de reconnaissance à La Boissière

Orientation 3 : Des services de proximité accessibles à tous

L'année verra l'achèvement des grands projets en matière de mobilités avec la construction de la **Maison du tourisme et de la mobilité** au pôle d'échanges multimodal, mais aussi le lancement d'aménagement d'itinéraires cyclables.

Petite enfance

- Fonctionnement crèches et Relais petite enfance 3 190 000 €
- Aménagements crèches 352 000 €

Mobilités

- **Construction de la Maison du tourisme et de la mobilité au Pôle d'échanges multimodal de Gignac 819 000 € (total)**
- Liaisons cyclables 195 000 €
- Etude stratégique mobilités 100 000 €
- Transport à la demande 60 000 €
- Fonctionnement mobilités 228 000 €

Jeunesse et sports

- Fonctionnement 296 000 €

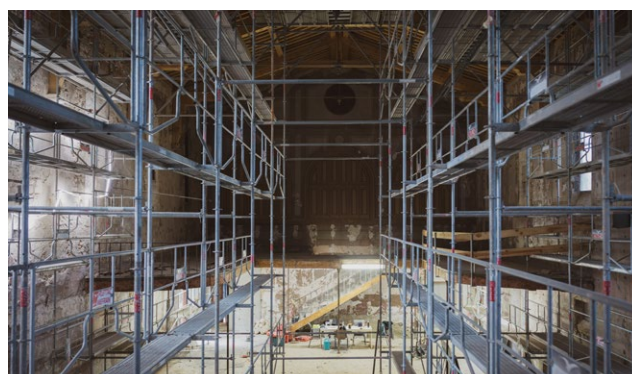


Orientation 4 : La culture pour le développement des valeurs humanistes

L'année verra le l'achèvement des **travaux à l'abbaye d'Aniane** pour l'aménagement de l'ancienne chapelle du pénitencier en espace d'accueil d'événements. Un bâtiment modulaire va être installé pour agrandir les **locaux de l'école de musique**. Les fonds de concours aux communes pour équiper et rénover les bibliothèques se poursuivent.

Patrimoine

- **Aménagement de l'ancienne chapelle du pénitencier à l'abbaye d'Aniane**
1 340 000 € en 2026
Achèvement en 2026 sur un investissement total de 3 530 000 €
- Etude revitalisation abbaye d'Aniane 44 000 €
- Acquisitions patrimoniales 50 000 €
- Travaux entretien abbaye Aniane 26 000 €
- Sécurisation atelier A abbaye Aniane 35 000 €
- Déplacement autel abbaye Gellone 35 000 €
- Etude centre interprétation Gellone 31 000 €
- Fonctionnement patrimoine 343 000 €



Réhabilitation de la chapelle de l'abbaye d'Aniane

Ecole de musique

- **Aménagement d'un bâtiment modulaire pour les musiques actuelles** **262 000 €**
- Matériels et équipements école de musique 10 000 €
- Fonctionnement école de musique 801 000 €



Fonctionnement de l'école de musique

Lecture publique

- Collections et équipements réseau des bibliothèques 21 000 €
- Fonds de concours bibliothèques communales (travaux et mobiliers) 51 000 €
- Fonctionnement réseau des bibliothèques 645 000 €

Action culturelle - médiation

- Fonctionnement action culturelle 408 000 €



Réseau des bibliothèques

Orientation 5 : Partenariats et moyens communautaires

Les fonds de concours créés par la communauté de communes pour soutenir les projets des communes sont maintenus, et la communauté de communes investit fortement dans ses moyens d'intervention pour le territoire.

Moyens communautaires

- Equipements informatiques 254 000 €
- Entretien bâtiments 405 000 €
- Flotte véhicules 60 000 €
- Cybersécurité 65 000 €
- Fonctionnement bâtiments 927 000 €



Sécurité informatique

Fonds de concours de la CCVH

- Fonds de concours Bourgs centres (BC) et Petites villes de demain (PVD) 415 000 €
- Fonds de concours BC Le Pouget 100 000 €
- Fonds de concours PVD-BC Saint André de Sangonis 200 000 €
- Fonds de concours PVD-BC Montarnaud 196 000 €
- Fonds de concours équilibre territorial (+1000 hab) 180 000 €
- Fonds de concours villages d'avenir 40 000 €
- Fonds de concours petites communes (-1000 hab) 100 000 €



Projet médiathèque presbytère Saint André de Sangonis



Communauté de communes

Vallée de l'Hérault

2 parc d'activités de Camalcé

BP 15 - 34150 GIGNAC

Tél. 04 67 57 04 50

www.cc-vallee-herault.fr